

Image not found or type unknown



Naturalisation par mariage

Par **Lntn**, le **23/10/2023** à **19:21**

Je lis sur ce forum que " la naturalisation par mariage est de droit lorsque les conjoints résident en France depuis plus de quatre ans " rnrnPouvez vous m'en dire plus, car je viens d'essayer un refus ? Alors que je remplissais ces conditions. ? rnMerci pour votre réponse.
Léontine